

LA PRESIDENCE DU CONSEIL

PROGRAMME D'URGENCE DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DANS LA REGION DES SAVANES

AVIS DE MARCHES POUR DES TRAVAUX

Avis de marché pour des travaux de construction de seize (16) centres d'état civil principaux avec bureau du citoyen et de cinquante-trois (53) centres d'état civil secondaires dans les régions des savanes et de la Kara

Procédure ouverte internationale

Construction de seize (16) centres d'état civil principaux avec bureau du citoyen et de cinquante-trois (53) centres d'état civil secondaires dans les régions des savanes et de la Kara / AOI N°003/2025/AOI/PR-PURS/T/BOAD

Référence accord de prêt : 2023040/PR TG 2024 07 00 du 14 février 2024

AOI N°003/2025/AOI/PR-PURS/T/BOAD

DESCRIPTION DU PROJET

1. Maître d'ouvrage

La Primature

2. Description du marché

Les travaux consisteront en la construction de seize (16) centres d'état civil principaux avec bureau du citoyen et de cinquante-trois (53) centres d'état civil secondaires dans les régions des savanes et de la Kara : les travaux préparatoires, le terrassement, la maçonnerie, le béton, béton-armé, l'enduit, le revêtement, la toiture et le faux plafond, la menuiserie-serrurerie, l'électricité, la plomberie sanitaire, la peinture, et divers travaux.

3. Nombre et intitulés des lots

Le marché est divisé en huit (08) lots à savoir :

Lot 1 : Travaux de construction de deux (02) centres d'état civil principaux avec bureau du citoyen à Tandjoaré et à Nano et de sept (07) centres d'état civil secondaires à Sissiak, Bagou, Tampialime, Mamproug, Doukpergou, Lokpanou, Sangou dans la préfecture de **Tandjoaré**

Lot 2 : Travaux de construction d'un (01) centre d'état civil principal avec bureau du citoyen à Naki-Est dans la préfecture de **Kpendjal-ouest** et de neuf (09) centres d'état civil secondaires à Ogaro et Nayéga dans la préfecture de **Kpendjal-ouest** et à Pligou, Boulogou, Nandoga, Bombouaka, Goundoga, Tamongue, Loko dans la préfecture de **Tandjoaré**

Lot 3 : Travaux de construction de trois (03) centres d'état civil principaux avec bureau du citoyen Mandouri, Borgou et Pogno et de cinq (05) centres d'état civil secondaires à Koudjoaré, Tambigou

dans la préfecture de **Kpendjal** et à Namoundjoga, Tambonga, Papri dans la préfecture de **Kpendjal-ouest**

Lot 4 : Travaux de construction de deux (02) centres d'état civil principaux avec bureau du citoyen à Dapaong et à Korbongou et de sept (07) centres d'état civil secondaires à Toaga, Pana, Bidjenga, Kourientre, Poissongui, Natigou, Sanfatoute dans la préfecture de **Tône**

Lot 5 : Travaux de construction de deux (02) centres d'état civil principaux avec bureau du citoyen à Naki-Ouest et à Tami et de sept (07) centres d'état civil secondaires à Namaré, Nanergou Nioukpourma, Lotogou, Warkambou, Louanga, Kantindi dans la préfecture de **Tône**

Lot 6 : Travaux de construction de deux (02) centres d'état civil principaux avec bureau du citoyen à Cinkassé et à Timbou et de six (06) centres d'état civil secondaires à Boadé, Noaga, Gouloungoussi, Sam-Naba, Nadjoundi, Biankouri dans la préfecture de **Cinkassé**

Lot 7 : Travaux de construction de deux (02) centres d'état civil principaux avec bureau du citoyen à Gando et Takpamba et de six (06) centres d'état civil secondaires à Mogou, Sagbiebou, Tchamonga, Nali, Koumongou, Kountoaré dans la préfecture de **Oti-sud**

Lot 8 : Travaux de construction de deux (02) centres d'état civil principaux avec bureau du citoyen à Mango et Barkoissi et de six (06) centres d'état civil secondaires à Sadori, Faré, Nagbéni, Loko, Galangashie, Tchanaga dans la préfecture de l'**Oti**

NB : Les soumissionnaires peuvent postuler à tous les lots et peuvent être attributaires de deux lots au maximum si leurs capacités technique, financière et professionnelle le permettent.

Chaque lot fera l'objet d'un marché séparé et les quantités afférentes aux différents lots seront indivisibles. Le soumissionnaire doit obligatoirement offrir l'ensemble de la ou des quantité(s) indiquée(s) à chaque lot. Les offres partielles ne sont en aucun cas prises en considération. Si un soumissionnaire remporte deux lots, un marché sera conclu pour chaque lot ;

Les soumissionnaires peuvent faire figurer dans leurs offres le rabais global qu'ils consentent en cas d'attribution de certains lots ou de tous les lots pour lesquels ils présentent une offre ;

L'attribution du marché se fera lot par lot.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

4. Éligibilité et règle de l'origine

La participation au marché est ouverte aux personnes morales (participant soit individuellement, soit dans un groupement - consortium – de soumissionnaires) :

- 1) La participation aux appels d'offres est ouverte à toute personne morale d'un État éligible conformément à l'accord de prêt 2023040/PR TG 2024 07 00 du 14 février 2024 ;
- 2) La participation aux appels d'offres est ouverte aux organisations internationales (par nature quel que soit le lieu où elles siègent). Les Organisations Internationales n'ont en effet à ce titre pas de nationalité. Ce sont des entités formées par au moins deux États et reconnues comme telles par un État tiers. Leur acte fondateur les définit comme non sujettes aux lois nationales du pays de leur Siège ;
- 3) Lorsque le financement couvre une opération mise en œuvre par l'intermédiaire d'une initiative régionale, la participation aux appels d'offres est ouverte à toute personne morale qui est éligible en vertu du point 1) ainsi qu'à toute personne morale d'un État participant à l'initiative concernée ;

- 4) Lorsque le financement couvre une opération cofinancée avec un État tiers, la participation aux appels d'offres est ouverte à toute personne morale qui est éligible en vertu du point 1) ainsi qu'à toute personne morale éligible en vertu des règles dudit État tiers.

Tous les biens fournis dans le cadre du présent marché doivent être originaires de ces pays.

5. Nombre d'offres

Une personne morale peut soumettre plus d'une offre, quelle que soit la forme de sa participation (soit individuellement, soit dans un groupement - consortium – de soumissionnaires). Les offres ne portant que sur une partie des prestations requises ne seront pas prises en considération. Les soumissionnaires peuvent soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les fournitures requises dans le dossier d'appel d'offres. Dans le cas d'une variante, l'évaluation se fera sans la variante.

- a) Les candidats peuvent soumettre une candidature pour un seul Lot, pour plusieurs Lots ou pour tous les Lots, mais une seule candidature par Lot. Les marchés seront attribués Lot par Lot et chaque Lot fera l'objet d'un marché distinct. Un seul lot sera attribué ;
- b) Tous les membres d'un consortium (c'est-à-dire le chef de file et tous les autres partenaires) sont conjointement et solidairement responsables devant l'Autorité Contractante ;
- c) La participation d'une personne physique ou morale inéligible (au sens du point 4) entraînera automatiquement l'exclusion de cette personne (si celle-ci fait partie d'un consortium, ce dernier sera exclu dans son ensemble).

6. Sous-traitance

Le recours à la sous-traitance est autorisé à hauteur maximale de quarante (40%) pourcent de la valeur du marché.

Les sous-traitants, fournisseurs et entités dont les capacités sont prises en compte par le soumissionnaire pour les critères de sélection doivent être éligibles au regard des règles de nationalité et d'origine décrites au point ci-dessus.

7. Situations d'exclusion

Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un contrat de travaux et de fourniture, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées au point 2.2.2 du Guide des Procédures de passation de marché et règles d'attribution des contrats de la BOAD.

NB : Tous les soumissionnaires devront obligatoirement utiliser les formulaires de soumission pour les travaux inclus dans le dossier d'appel d'offre sous peine de rejet de leurs offres.

8. Possibilités de sous-traitance

Le recours à la sous-traitance est autorisé.

9. Garantie de soumission

Les offres doivent comprendre des garanties de soumission bancaire d'un montant conforme à celui du tableau en dessous :

N° du lot	Montant de la garantie de soumission bancaire (en Francs CFA)
1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8	Trois millions cinq cent mille (3 500 000)

NB : La garantie de soumission est établie conformément au modèle joint au projet de DAO (une copie ne sera pas admise). L'absence ou la non-conformité substantielle de la garantie de soumission entraîne le rejet de l'offre. Si l'institution d'émission de la garantie est étrangère, elle devra avoir une institution financière correspondante située dans un pays de l'espace UEMOA auprès de laquelle un appel en garantie pourra être fait.

Cette garantie de soumission sera restituée aux soumissionnaires non retenus une fois que l'appel d'offres aura été mené à terme, et à l'attributaire ou aux attributaires après la signature du contrat par toutes les parties.

10. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution égale à *cinq pourcent (5 %)* de la valeur du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie avec le contrat contresigné dans un délai de 15 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par l'Autorité Contractante. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le contrat sera frappé de nullité.

11. Réunion d'information et/ou visite de site

La visite de site est obligatoire pour chaque soumissionnaire et les frais de voyage seront à leur charge.

La réunion d'information et de confirmation de la participation des soumissionnaires se déroulera **le 27 mai 2025 à 09 heures 00 minute GMT** au siège de la Coordination générale du PURS sise dans l'immeuble SGI-TOGO non loin de GTA au cinquième étage. La visite de site sera organisée par la Coordination générale du PURS en collaboration avec le ministère en charge de l'administration territoriale à partir **du 28 mai 2025 à 08 heures 00 GMT**.

NB : La visite de site pourra se faire à partir du 28 mai 2025 jusqu'à la date limite de dépôt des offres

12. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

13. Date prévue de commencement du marché

La date prévue pour le commencement du marché sera la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

14. Période de mise en œuvre des tâches

Le délai d'exécution des travaux est de sept (07) mois. L'application des pénalités de retard démarrera après le septième mois d'exécution.

NB : En cas d'attribution de plusieurs lots à un soumissionnaire le délai d'exécution n'est pas cumulable.

CRITÈRES DE SELECTION ET D'ATTRIBUTION

15. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Dans le cas où les offres seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble.

Capacité économique et financière du candidat :

Le Candidat doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- a) Disposer d'un bilan certifié par comptable agréé ou un expert-comptable agréé pour les trois (03) dernières années (2024, 2023 et 2022) ;
- b) Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen au moins égal à cinq cent millions (500 000 000) FCFA au cours des trois (03) dernières années (2024, 2023 et 2022) pour un soumissionnaire ne voulant gagner qu'un lot. Pour les soumissionnaires voulant gagner plusieurs lots, ce chiffre d'affaires annuel moyen devra être au moins égal à un milliard (1 000 000 000) FCFA au cours des trois (03) dernières années (2024, 2023 et 2022).

Les chiffres d'affaires doivent être justifiés par les bilans certifiés par un comptable agréé ou un expert-comptable agréé ;

- c) Une attestation de facilité de crédit égal au moins à (0,5) fois le montant de l'offre.

NB 1 : les sociétés nouvellement créées et qui sont dans l'impossibilité de fournir les états financiers des trois années suivantes (2024, 2023 et 2022) exigés sont autorisées à prouver leur capacité économique et financière par tout autre document substitutif distinct de l'attestation de capacité financière.

Capacité technique et professionnelle du candidat :

Le Candidat doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

- a) Avoir une autorisation officielle d'exercer dans le domaine de la prestation, attestée par l'inscription au registre du commerce ou par toute autre pièce officielle ;
- b) Avoir réalisé au moins deux marchés de bâtiments dont un bâtiment public de même nature d'un montant égal au moins à **soixante-dix millions (70 000 000) de FCFA HT** au cours des cinq (05) années suivantes (2024, 2023, 2022, 2021, 2020) (**joindre les attestations de bonne fin d'exécution, page de garde et page de signature du contrat**) ;
- c) Pour les marchés cités en dessus, ou pour d'autres marchés exécutés pendant la période stipulée au point b) ci-dessus, disposer d'une expérience minimale de construction dans les principales activités suivantes pour tous les lots : terrassement, béton, béton-armé, maçonnerie, toiture-étanchéité, plomberie sanitaire, carrelage-revêtement, menuiserie, peinture-badigeon et électricité.

NB 1 : Les expériences spécifiques, doivent être prouvées par les attestations de bonne fin d'exécution.

NB 2 : Les entreprises ayant été défaillantes dans l'exécution des marchés avec l'administration publique ne sont pas admises à concourir.

NB 3 : Les entreprises attributaires de marchés publics dont le taux d'exécution n'a pas atteint 70% et qui sont en retard par rapport au planning ne sont pas habilitées à soumissionner au présent appel à concurrence.

- d) Disposer d'un personnel d'encadrement et du matériel conformément au minimum exigé dans la section grille de conformité.

Liste du personnel clé pour chacun des lots 1 à 8 :

No.	Poste	Effectif	Expériences globales en travaux	Expérience dans des travaux similaires (nombre)
1	Conducteur des travaux : Ingénieur de Conception en Génie Civil BAC+5 ou Ingénieur des travaux BAC+3 en Génie Civil au moins	01	Avec 03 ans d'expérience pour l'ingénieur GC Avec 05 ans d'expérience pour la licence ou DUT en GC	Une expérience en marchés relatifs à la construction de bâtiment réalisé au cours des cinq (05) dernières années et avoir exécuté au moins deux (02) marchés similaires
2	Chef de Chantier : BTS (BAC+2) en Génie civil ou Bac F4 ou BT en génie civil	04	Avec 03 ans d'expérience pour le BTS Avec 08 ans d'expérience pour le BT et bac F4	Une expérience en marchés relatifs à la construction de bâtiment réalisé au cours des cinq (05) dernières années et avoir exécuté au moins deux (02) marchés similaires.
3	Chef chantier : Technicien supérieur de BAC+2 en génie électrique ou génie électrotechnique ou bac F3 OU BT en électricité	04	Avec 03 années d'expérience. Avec 06 ans d'expérience pour le BT et bac F3	Une expérience en marchés relatifs à l'électricité de bâtiment réalisé au cours des cinq (05) dernières années

NB1 : l'entreprise doit fournir les CV dûment signés par les titulaires accompagnés d'une photocopie légalisée d'une pièce d'identité et toutes pièces justificatives de l'expérience du personnel légalisées (diplôme, attestation, certificats, ...). Ces CV doivent être élaborés par les experts proposés.

Liste des matériels et équipements requis :

Le Candidat doit établir qu'il dispose des matériels suivants pour chaque lot :

N°	Désignation du matériel	Nbr	APPARTENANCE
1	Camion benne	2	Propriété / location
2	Bétonnière	4	Au moins deux (02) en propriété
3	Vibreux	4	Au moins trois (03) en propriété
4	Véhicule de liaison	2	Au moins un (01) en propriété
5	Dameuse	4	Au moins trois (03) en propriété

N.B2 : Joindre les cartes grises des véhicules ou reçus d'achat. En cas de location, joindre le contrat ou attestation de location des matériels qui seront mobilisés sur le chantier.

N.B3 : Les soumissionnaires voulant gagner deux lots doivent fournir des preuves de disponibilité distinctes des matériels et équipements requis pour les deux lots

e) Joindre les documents suivants pour la proposition technique :

- **Attestation de visite de sites ;**
- **Plan d'organisation et de gestion du site ;**
- **Méthodologie de réalisation ;**
- **Planning/calendrier des travaux ;**
- **Programme/calendrier de mobilisation ;**
- **Code de conduite (ESHS).**

N.B : Conformément aux nouvelles directives du bailleur, il n'est pas nécessaire que les soumissionnaires fournissent leurs pièces administratives à jour à l'étape d'évaluation pour les marchés de travaux. Seuls les attributaires provisoires auront un délai de quinze (15) jours pour fournir les pièces administratives à jour ci-dessous.

Les attributaires devront joindre à leur offres les pièces administratives suivantes :

Pour les entreprises communautaires

- Carte d'Immatriculation Fiscale en cours de validité ou toute autre pièce équivalente ;
- Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- Attestation de non faillite en cours de validité ;
- Attestation de régularité fiscale ou quitus fiscal en cours de validité ;
- Attestation de l'inspection du travail et des lois sociales (ITLS) en cours de validité ;
- Quitus social en cours de validité ;
- Attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation.

Pour les entreprises étrangères

- Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- Attestation de non faillite en cours de validité ;
- Attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation.

NB 1 : Les pièces peuvent être des copies légalisées.

16. Critères d'attribution

Le seul critère d'attribution sera le prix : l'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre conforme aux exigences techniques dont le prix est le plus bas et n'excède pas le budget alloué aux travaux.

SOUMETTRE UNE OFFRE

17. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres ?

Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement en liquidité d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) FCFA à l'adresse suivante : **Coordination générale du PURS, sise au 5^e étage de l'immeuble SGI-TOGO non loin de GTA, Lomé – Togo, Tél: 228 93 24 98 80 ; Email : secretariat.coordination@purs.gouv.tg.**

Informations complémentaires avant la date limite de remise des offres pour les travaux

Les soumissionnaires peuvent envoyer leurs questions par écrit à l'adresse suivante ci-dessous au plus tard quinze (15) jours avant la date limite de remise des offres, en précisant la référence de publication et l'intitulé du marché :

< **M. le Général de Brigade MAGANAWE Dadjá, Coordination générale du PURS, sise au 5^e étage de l'immeuble SGI-TOGO non loin de GTA, Lomé – Togo, Tél : 228 93 24 98 80 ; Email : secretariat.coordination@purs.gouv.tg.**

L'autorité Contractante n'a aucune obligation de fournir des éclaircissements après cette date.

Tout éclaircissement apporté au dossier d'appel d'offres sera publié dans les mêmes médias ayant servi à la publication de l'Avis de marché au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres pour les marchés des travaux.

18. Date limite de soumission des offres

La date limite de soumission des offres est 24 juin 2025 à 09 heures 00 minute GMT

NB : Toute offre reçue après les date et heure limites ne sera pas prise en considération.

Les offres doivent être soumises, sous enveloppe scellée, exclusivement à l'autorité contractante et être :

- remises en main propre par le participant en personne ou par un agent directement dans les locaux de l'autorité contractante contre remise d'un accusé de réception signé et daté, auquel cas l'accusé de réception fait foi.

L'intitulé du marché et la référence de la publication doivent être mentionnés sur l'enveloppe contenant l'offre et dans toute correspondance ultérieure avec le maître d'ouvrage.

Les offres soumises par d'autres moyens ne seront pas prises en considération.

En soumettant une offre, les soumissionnaires acceptent d'être informés des résultats de la procédure par voie électronique. Cette notification est réputée avoir été reçue à la date à laquelle le maître d'ouvrage l'a envoyée à l'adresse électronique indiquée dans l'offre.

NB : la soumission par voie électronique n'est pas autorisée

19. Séance d'ouverture des plis

La séance d'ouverture des plis est publique. **Elle aura lieu le 24 juin 2025 à 09 heures 30 minutes GMT** dans l'immeuble SGI au quatrième étage à la salle de réunion de l'UGP-PURS.

20. Debriefing

Toute entreprise qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles son offre n'a pas été retenue doit en faire la demande. L'autorité contractante communiquera dans les plus brefs délais par écrit l'explication du rejet de la proposition. Si le soumissionnaire fait la demande d'assister à une réunion de débriefing, il devra en assumer tous les coûts.

21. Langue de la procédure

Toutes les communications écrites de cet appel d'offres doivent être faites en français.

22. Base juridique

Le *Guide des Procédures de passation des marchés et règles d'attribution des contrats financés par la BOAD* disponible sur le site web <https://www.boad.orglfr/opportunités/documentation-passation-de-marchés/>.

N.B : L'Autorité contractante se réserve le droit de ne pas donner suite au présent avis d'appel d'offres.

Le Coordonnateur Général du PURS

Général de Brigade MAGANAWE Dadja